



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire,
Madame C. COLIN,
Messieurs D. HOUSSAYE, F. VIEUX, A. DULONDEL, E. WENGLER,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-T. LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur D. MICHEL qui avait donné procuration à Monsieur D. HOUSSAYE
Monsieur G. DUPUIS qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET
Monsieur J. HACQUARD

Secrétaire de séance : Madame M-T. LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 05 Septembre 2013.

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Votants : 18

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 17 Juin 2013 :

Madame DAVID demande que soit remplacé au niveau de son intervention lors du tour de table, le terme « adultes » par « enfants » soit : une vingtaine de ces enfants ont tenu un rôle de soliste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord après la modification précitée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2013 tel que présenté.

II) Bibliothèque-médiathèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des objectifs de ce projet est d'arriver à l'avant-projet définitif afin de pouvoir effectuer début Octobre les demandes de subvention.

Il énumère la liste des pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demandes de subvention au Conseil Général et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles tels la délibération, l'APD, le plan de situation, le récapitulatif des lots, le plan de financement, ...

Il indique qu'à la date d'obtention de la subvention en 2014 ou 2015, la commune disposera d'un délai de deux ans pour réaliser les travaux.

Il fait part que depuis le choix de l'architecte, la commission en charge de ce dossier s'est réunie de nombreuses fois pour faire avancer le projet jusqu'à l'avant-projet définitif.

Le montant estimatif des travaux est chiffré à environ 604.000,00 € HT. Il indique qu'il a été nécessaire d'effectuer :

- une étude de sol chiffrée à 4.305,60 € TTC,
- un diagnostic amiante avant démolition chiffré à 800,00 € TTC
- et un relevé de géomètre chiffré à 1.674,40 € TTC.

Il rappelle que les honoraires de l'architecte s'élèvent à la somme de 58.760,00 € HT.

Les missions de contrôle technique et SPS sont estimées respectivement à 6.000,00 € HT et 2.600,00 € HT.

La bonne nouvelle est que l'étude de sol et le diagnostic amiante n'entraînent pas de travaux supplémentaires.

Le montant des honoraires pour l'architecte concernant l'esquisse, l'APS et l'APD s'élève à 16.623,21 € TTC.

Considérant qu'il a été inscrit au Budget Primitif 2013 une somme de 6.000,00 € il est nécessaire d'approvisionner ces prévisions de dépenses.

Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal de virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 023 « Immobilisations en cours » la somme de 17.500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **charge Monsieur le Maire de solliciter pour le projet de création d'une bibliothèque-médiathèque des subventions maximums (au taux le plus élevé) d'une part, de l'Etat par le biais de la DRAC et d'autre part, du Conseil Général, ceci pour aider au financement de cette opération chiffrée à 677.028,90 € HT,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet,**
- **donne son accord pour virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 023 « Immobilisations en cours » la somme de 17.500,00 €.**

Monsieur DULONDEL demande quel est le taux de subvention auquel on peut prétendre.

Monsieur le Maire fait part que le taux maximum hors travaux de VRD est de 80 %.

Madame DAVID indique qu'une structure de cette taille est nécessaire pour le territoire de la Vallée de l'Andelle.

III) Réflexion sur une aide à apporter pour la reprise des commerces :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les nombreuses démarches effectuées pour aider à la reprise des petits commerces locaux, avec notamment la décision en 2008 de l'exonération de la taxe professionnelle pendant deux ans pour les reprises de commerces.

La taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la CFE, la CVAE.

Depuis le 31 Décembre 2012, la commune n'a plus la compétence économique qui a été transférée à la Communauté de Communes.

Il fait part qu'il a été en contact avec beaucoup d'organismes, tels la Préfecture, la Chambre de Commerce, l'union des Maires de France, ... puisque son souhait était d'apporter au démarrage une somme de mille ou deux mille Euros pour aider à la reprise des commerces.

On lui a répondu qu'il ne pouvait pas apporter une aide directe et qu'une telle délibération serait refusée.

Il a également proposé une aide indirecte matérielle soit par l'achat de matériel, mobilier et on lui a répondu que cela n'était pas possible.

Les seules possibilités consistent :

- soit en une aide de type « OCM », mais la mise en place de cette aide prend beaucoup de temps et le résultat n'est pas certain.

Il trouve que cette aide n'est pas très efficace puisque le type d'aide qu'il souhaite apporter doit être immédiate.

- soit à l'achat de l'immeuble par la commune et à la mise en place d'un gérant.

Une étude financière a été réalisée et il s'avère que la commune de Romilly sur Andelle n'a pas les moyens financiers pour de tels achats.

Monsieur HOUSSAYE rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009 a été mis en place l'OCM, ceci afin d'améliorer l'attractivité des commerces. L'aide apportée par l'Etat est de 50 %. Une étude a été réalisée à Romilly sur Andelle, les commerçants ont été sollicités mais aucun d'eux n'a été intéressé.

En ce qui concerne les fermetures de deux commerces locaux, les repreneurs doivent être de préférence des professionnels et particulièrement dans les métiers « de bouche ».

Pour aider à la reprise, des contacts ont été pris avec les propriétaires des fonds, les propriétaires des murs, des notaires, des banques.

Des analyses sur la pérennité de ces commerces ont été réalisées, mais il n'a pas été donné de suite. Des repreneurs potentiels se sont manifestés mais à ce jour, rien n'a été concluant.

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction qu'il y ait eu un repreneur pour le bar et de la réouverture de la pizzeria.

Il aurait souhaité faire prendre une délibération au Conseil Municipal pour une aide directe ou indirecte comme indiquée au préalable, pour la reprise des commerces, mais celle-ci aurait été illégale.

IV) Voirie à classer pour la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la voirie, cette compétence relevait du Syndicat de Voirie et qu'elle a été transférée à la Communauté de Communes.

Il s'avère que dans l'inventaire de la Communauté de Communes, beaucoup de voies de Romilly sur Andelle n'y figurent pas, alors qu'elles étaient prises en charge par le Syndicat de Voirie.

Il indique qu'il est nécessaire de régulariser cette situation par rapport à trois types de voiries, soit : celles qui ne figuraient pas dans l'inventaire (alors qu'elles étaient prises en charge par le Syndicat de Voirie), les nouvelles voiries intégrées dans le domaine communal depuis 2006 et une voie réalisée par la Communauté de Communes.

Il fait part que toutes les voies de la commune ont été remesurées d'une part par la Police Municipale, d'autre part par Monsieur Benoit TORAL, technicien à la Communauté de Communes et que les longueurs correspondent.

a) Voiries qui ne figurent pas dans l'inventaire de la Communauté de Communes prises en charge par le Syndicat de Voirie avant 2006 :

- Rue Blingue VC 508	2700 mètres
- Rue du Chêne d'Hiver	144 mètres
- Rue Roger Demante	154 mètres
- Ruelle Dumont	300 mètres
- Rue Gustave Flaubert	160 mètres
- Rue Géricault	220 mètres
- Sente des Jardins du Levant	670 mètres
- Rue Guy de Maupassant	130 mètres
- Sente du Rivage	230 mètres
- Moulin de la Nation	56 mètres
- VC 91 Cardonnet	390 mètres
- Chemin du Moulin des Ponts	400 mètres

b) Voies nouvelles depuis 2006 :

- Sente du Clos du Lavoir	100 mètres
- Rue Jacques Courtois	105 mètres
- Rue des Fonderies	230 mètres
- Rue de la Grange Dîmière	300 mètres
- Rue du Prieuré	146 mètres
- Rue de la Source	75 mètres
- Résidence de l'Etang	60 mètres
- Sente des la Verrerie	45 mètres
- Rue du Grand Parc	500 mètres
- L'Orée du Parc	160 mètres
- Sente de la Biscutelle	60 mètres
- Sente du Carillon de la Bastille	220 mètres

c) Voie réalisée par la Communauté de Communes de l'Andelle :

- Rue de la Violette de Rouen 152 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande que les voies précitées soient prises en charge par la Communauté de Communes et qu'elles figurent dans son inventaire.

Monsieur le Maire fait part qu'une commission de la Communauté de Communes passera pour vérifier l'état de ces voies.

Puis, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été créé la Sente des Ecoles pour l'accès à l'école élémentaire Louise MICHEL et l'école maternelle Maurice GENEVOIX. Cette voie a une longueur de 50 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'intégration dans le domaine communal de la Sente des Ecoles et sollicite la Communauté de Communes pour intégrer cette voie dans leur inventaire.

V) Pays du Vexin Normand : signalétique chemin de randonnée Edmond et Caliste, PDIPR pour le Sentier de la Vallée et dépliants :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays du Vexin Normand prendra à sa charge la réparation d'une des quatre plaques directionnelles de la boucle d'Edmond et Caliste qui avait été dégradée.

Afin d'améliorer la qualité de l'offre en matière de randonnée, le Pays du Vexin Normand propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la signalétique du sentier de randonnée « Boucle Edmond et Caliste », ceci par le biais d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord au projet de convention avec le Pays du Vexin Normand portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la signalétique de la « Boucle Edmond et Caliste »,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Puis, Monsieur le Maire fait part que le Pays du Vexin Normand s'est engagé dans la réhabilitation du sentier de randonnée « Sentier de la Vallée » et demande qu'il soit inscrit au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Eure (PDIPR).

Vu la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n° 86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,

- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées cadastrales	Itinéraire
Chemin rural 50 dit Sente du Bagage	Sentier de la Vallée

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 Juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à accepter leur balisage,
- à faire assurer leur entretien.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays du Vexin Normand a édité à nouveau 1500 exemplaires portant sur le sentier de randonnée « Sentier de la Vallée ». La participation de la commune pour cette édition s'est élevée à 13,65 € TTC.

VI) Noms pour la résidence réalisée par la SILOGE et celle de Logement Familial de l'Eure :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le quartier d'habitations réalisé par la SILOGE au niveau du lotissement « La Grande Ruelle » et les immeubles du Logement Familial de l'Eure, rue Camille Saint Saëns.

Il rappelle le nom de la Résidence de la Moineaudière pour les habitations type HLM de Eure Habitat.

Il propose pour les immeubles du Logement Familial rue Camille Saint Saëns le nom de la Résidence de la Planquette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour dénommer les immeubles du Logement Familial, rue Camille Saint Saëns, Résidence de la Planquette.

Concernant les habitations réalisées par la SILOGE au niveau du lotissement « La Grande Ruelle », il est proposé :

- Résidence des libellules,
- Résidence des papillons,
- Résidence des Saules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour dénommer les habitations de la SILOGE, Résidence des Saules.

VII) Convention pour l'extension des réseaux électriques par ERDF :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi SRU pour l'extension des réseaux EDF, il est nécessaire d'établir des conventions.

Il propose au Conseil Municipal trois conventions :

- au nom de Monsieur Marc Antoine COUSIN pour des frais de raccordement électrique chiffré à 2.448,90 € TTC,
- au nom de Madame Françoise LAVAUX pour des frais de raccordement électrique chiffrés à 3.781,43 € TTC,
- au nom de la société SCCV de la Planquette représentée par Monsieur Alexandre LOVINFOSSÉ pour des frais de raccordement chiffrés à 3.103,88 € TTC.

VIII) Reprise des voiries et des espaces verts du lotissement « La Grande Ruelle » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que tous les lots du lotissement « La Grande Ruelle » sont sur bâtis et qu'excepté un des lots où la maison est en construction, toutes les autres constructions sont terminées.

Il propose au Conseil Municipal d'intégrer la voirie et les espaces verts de ce lotissement dans le domaine communal, soit :

- la Rue de la Roselière qui mesure 195 mètres,
- la Rue de la Reine des Prés qui mesure 410 mètres,
- le Chemin du Marché qui mesure 850 mètres,
- la Rue Christian Max Arinal qui mesure 152 mètres.

Il indique que Monsieur Sébastien LEMONNIER, Président de l'association des propriétaires du lotissement « La Grande Ruelle » et les responsables de la SILOGE ont adressé un courrier à la mairie pour l'intégration de la voirie et des espaces verts de ces lotissements dans le domaine communal.

Considérant le bon état des quatre voies et des espaces verts de ces lotissements (La Grande Ruelle, la SILOGE, la Ferme des Deux Amants), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne son accord pour leur intégration dans le domaine communal,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY, Maire Adjoint à la voirie et à l'urbanisme à signer toutes les pièces relatives à cette cession,**
- **demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Andelle, d'intégrer ces voiries dans l'inventaire de la Communauté de Communes.**

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que la signature pour la cession de la voirie et des espaces verts du lotissement La Grande Ruelle est arrêtée le 30 Septembre chez Maître PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche. Réunion à laquelle participeront PYRAMID'PROM et la SILOGE.

IX) Questions diverses :

a) F.S.H. :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général concernant la participation au Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.).

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Monsieur ADAM indique que de nombreux ménages de la commune en ont bénéficié avec notamment la prise en charge de la caution et parfois pour la prise en charge d'arriérés de loyers.

Le montant de la participation par habitant est identique à celui de 2012, soit 0,40 € par habitant. Le montant total pour la participation au F.S.H. est de 1.071,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour participer au F.S.H à raison de 1.071,60 € TTC

b) MJC A.L.E.R. : remplacement d'Elodie PETIT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la MJC A.L.E.R. a dû pourvoir en urgence au remplacement de Mademoiselle Elodie PETIT, agent communal.

Il indique qu'une convention a été établie et que la MJC A.L.E.R., facturera à la commune la prestation.

Monsieur VIEUX fait part que cela constituera une opération blanche, puisque la commune percevra les indemnités journalières de son assurance pour Mademoiselle Elodie PETIT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord à la convention avec la MJC A.L.E.R. pour le remplacement de Mademoiselle Elodie PETIT,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

c) Recensement de la longueur de voirie communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été étonné de la longueur de la voirie communale que lui a transmis la Préfecture, soit 14.623 mètres.

Il rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée entre autres par rapport à la longueur de la voirie communale.

A réception du courrier de la Préfecture, il a demandé à la Police Municipale de remesurer toutes les rues de la commune afin de comparer le chiffre avec celui établi par le technicien de la Communauté de Communes qui était agent du Syndicat de Voirie.

Les longueurs de voirie communales des deux mesurages sont identiques soit 19.784 mètres (soit 17507 mètres au 1^{er} Janvier 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide d'arrêter au 25 Septembre 2013 la longueur de 19.784 mètres pour la voirie communale,**
- **charge Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Préfet la longueur de la voirie réelle de la commune au 31 Décembre 2012.**

X) Communications et informations :

a) SY.G.O.M. : rapport annuel 2012 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du SY.G.O.M. et indique que ce document est consultable au secrétariat de la Mairie.

b) Etablissements PATIN :

L'entreprise PATIN a été reprise par le groupe BOLLORE Energies Cléon.

Le déménagement des bureaux est prévu en Septembre et la fin de commercialisation sur Romilly sur Andelle en Décembre.

Un courrier a été adressé par la Mairie en recommandé à Monsieur PAGE, Directeur des établissements BOLLORE ainsi qu'à U.T.E. (Unité Territoriale de l'Eure, anciennement DRIRE et DREAL) pour demander la remise en état et la dépollution du site.

c) Courrier de huit riverains de la Résidence des Saules :

Huit riverains de la Résidence des Saules ont écrit à la Mairie demandant l'installation d'une butte de terre et la plantation de végétaux.

Monsieur PLOSSARD, Directeur de la SILOGE, s'est engagé à réaliser cette butte de terre et cette haie végétale.

La commune écrira personnellement à ces administrés pour leur faire part de cet engagement et leur proposer de rencontrer la Police Municipale pour régler les problèmes de voisinage.

d) S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) – Dissolution :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a participé avec Monsieur KUHN à la dernière réunion du S.I.A.E.P. au cours de laquelle a été entériné la dissolution de ce syndicat et la répartition de l'actif et du passif.

Ce syndicat était bien géré puisqu'il est constaté un excédent des sections d'exploitation et d'investissement.

Selon la clef de répartition et d'affectation calculée par rapport aux consommations moyennes de 2010 et 2011, la commune de Romilly sur Andelle percevra 17,39 % des excédents soit un total de 134.671,39 €.

Ce montant sera affecté dans l'opération « Distribution de l'eau » et ne servira uniquement qu'aux travaux de réparation du réseau d'eau et aux travaux de changement des canalisations d'eau.

Monsieur VIEUX rappelle la réflexion qu'a eu la Commission Finances lors de l'information sur la dissolution du Syndicat des Eaux, soit que les recettes et dépenses liées à l'eau potable soient imputées sur le budget de la commune, ou sur un budget annexe.

Considérant l'antériorité du budget « lotissement Saint Crespin », il a été décidé d'affecter les dépenses et recettes liées à l'eau potable sur le budget principal de la commune.

e) La Marelle :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Madame Nicole ARINAL pour avoir adapté gracieusement les rideaux aux fenêtres de la Marelle.

f) Subvention cimetièrè :

Par courrier du 10 Juin 2013, Monsieur Hervé MAUREY a confirmé le versement d'une subvention parlementaire de 3.000,00 €.

g) Animation des sites NATURA 2000 :

Monsieur HURAY a été nommé représentant à la Communauté de Communes de l'Andelle au niveau de l'animation des sites NATURA 2000 de la vallée de Seine Amont.

h) Carillon de la Bastille :

Monsieur Ladislas PONIATOWSKI a adressé ses félicitations pour la réalisation du Carillon de la Bastille.

i) Rythmes scolaires :

La Communauté de Communes de l'Andelle a mutualisé les rythmes scolaires au niveau des communes adhérentes.

La commune de Romilly sur Andelle, avec les représentants de la Communauté de Communes de l'Andelle, va proposer aux enseignants et parents d'élèves les nouveaux rythmes scolaires qui seront pratiqués en Septembre 2014 soit :

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30,
- le mercredi de 8h30 à 11h30.

Monsieur CHIAPELLO fait part que Madame FLORENTIN a été embauchée à la Communauté de Communes pour assurer la mise en place de ces rythmes scolaires.

La Communauté de Communes assurera et prendra en charge des heures chaque semaine, soit une heure pour les enfants de l'école maternelle et deux heures pour les enfants de l'école élémentaire.

La commune devra prendre en charge et assurer le restant des heures.

Il indique que si les enseignants et parents d'élèves sont favorables à cette proposition, celle-ci sera transmise à l'Inspection Académique.

Ce choix d'horaires a été effectué pour le bien de l'enfant afin que les activités proposées soient d'une heure, la pose méridienne ne devant pas être inférieure à 1h30.

Si les parents souhaitent reprendre leurs enfants à 15h30, ils le pourront.

Monsieur MANIFEL demande s'il est prévu de demander une participation aux parents.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que ce service soit gratuit. Une réflexion plus approfondie sera effectuée.

g) P.P.M.S. :

Le 10 Octobre se déroulera en Haute-Normandie dans tous les lycées, collèges, écoles primaires, une simulation P.P.M.S.

Il sera simulé qu'un camion transportant des produits toxiques se renverse. Les établissements scolaires devront effectuer un exercice de confinement.

k) Cartes postales à l'effigie de Romilly sur Andelle :

Un accord a été donné aux établissements La Gravure du Plessis pour la réalisation de cartes postales à l'effigie de la commune.

l) Comité syndical du S.I.E.G.E. :

Le rapport sur les décisions prises par le S.I.E.G.E est consultable au secrétariat de la Mairie.

m) Installation classée :

Le service des installations classées s'est déplacé le 18 Avril 2013 en présence de Monsieur HURAY et de Monsieur le Maire pour inspecter le site CBL dans la côte Jacques ANQUETIL.

Il a été pris un arrêté préfectoral avec mise en demeure pour un plan de gestion du site pollué par des dépôts d'hydrocarbures.

n) Travaux en cours :

Aire de jeux :

L'aire de jeux devrait être finie fin du mois d'Octobre 2013.

Extension du cimetière :

Les travaux d'extension du cimetière devraient être terminés à la mi-novembre 2013.

Aménagement du Marais :

Il est pratiquement terminé. La commune disposera en son centre d'un espace accueillant.

Madame DAVID souhaite une sensibilisation des jeunes à ce support éducatif.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part qu'elle a tout intégré et qu'elle avait invité les écoles et la MJC A.L.E.R. avant les travaux.

Le plateau sportif :

Placé à côté du collège, il prend forme et s'avère être une belle réalisation.

Extension du collège :

Les travaux sont en cours.

Le Clos de la Petite Planche :

Les travaux de ce lotissement devraient bientôt démarrer. Une remise de 1.000 € pour l'achat du terrain est réservé aux Romillois.

o) Distinctions :

Monsieur le Maire adresse ses vives félicitations :

- à Monsieur Frédéric VIEUX qui a été nommé Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques,
- à Monsieur Gilbert ROTH qui s'est vu décerner la Médaille d'or du travail,

- à Madame Véronique VERTHY et Monsieur Joël BLOT qui ont obtenu la Médaille d'Argent du travail.

Monsieur VIEUX félicite Monsieur le Maire qui a été nommé Officier dans l'ordre des Palmes Académiques.

p) Remerciements :

- de Madame SERBELLE et de son fils pour les marques de sympathie lors du décès de son mari,
- de Madame Patricia BINET, lors du décès de sa maman Madame OMONT,
- de Monsieur Olivier MONPOINT pour la publication dans la Lettre de Romilly de l'encart indiquant la réouverture de l'Abbaye de Fontaine-Guérard,
- de Andelle Football Club, d'Authentik Aventure, de Saveurs et Savoirs pour la subvention qui leur a été accordée.

q) Tour de table :

Monsieur MANIFEL remercie le Président du R.P.F.C., les Maires de Romilly sur Andelle et de Pont Saint Pierre pour le prêt du terrain d'honneur à l'occasion du 4^{ème} Tour de la Coupe de France entre Pîtres et Pavilly.

Monsieur DULONDEL fait part que le Syndicat d'Assainissement a obtenu une subvention pour le Moulin Pouchet, ce qui permettra d'engager les travaux du réseau d'assainissement dans ce secteur.

Madame COLIN fait part au Conseil Municipal que des illuminations supplémentaires au FRPA La Potière ont été commandées et elle invite les conseillers à venir les voir en fin d'année.

Monsieur ADAM remercie les services techniques municipaux pour l'entretien des espaces verts du FRPA La Potière.

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire, les représentants du Conseil Général pour les travaux de sécurité sur la RD 321. Ils sont optimistes pour la reprise en enrobé de cette voie.

Il suit assidûment toutes les réunions de chantier des travaux du Plateau Sportif et de l'extension du collège.

Il s'est prononcé au nom de la commune, contre les rejets des eaux pluviales sur la RD 321.

Il indique qu'avec le S.I.E.G.E, ont été installés trois modulateurs électriques concernant l'éclairage public et que l'éclairage du parking du collège a été mis aux normes.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations comme suit :

- Samedi 28 Septembre 2013, AG de la Passerelle à 10h00 à l'Hôtel de Ville,
- Samedi 28 Septembre 2013, Loto UNC, salle ARAGON,
- Vendredi 4 et Samedi 5 Octobre 2013, Bourse aux vêtements de la Passerelle à l'école Louise MICHEL,
- Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre 2013, Détente et Découverte, 17^{ème} expo peinture salle ARAGON,
- Mardi 8 et Mercredi 9 Octobre 2013, spectacle des Marionnettes de Lyon, Place VIMBERT,
- Samedi 12 Octobre 2013, Apéro concert avec l'association Normandy Country, salle du C.A.R.R.E. à 19h00,

- Dimanche 13 Octobre, Championnat de Normandie avec le Moto Club de l'Andelle à la carrière de Romilly,
- Samedi 19 Octobre, Soirée avec le groupe Sevy GOLDEN, organisée par le Comité des Fêtes salle ARAGON,
- Samedi 26 Octobre 2013, Soirée Cabaret organisée par l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Romilly à 20h30,
- Samedi 2 Novembre et Dimanche 3 Novembre, Loto organisé par le R.P.F.C.
- Remerciements à l'association ANSA pour l'exposition en mairie suite à la libération de Romilly du 29 Août,
- Samedi 12 Octobre 2013, Comité de Jumelage, Salle ARAGON.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

⇒ **au niveau économique**

⇒ de l'arrivée de nouveaux entrepreneurs comme suit :

- Monsieur BOLAHFA, carreleur, revêtement de sols, rue de la Planquette,
- Monsieur SEHEUX, plaquiste, électricien, rue de la Reine des Prés, de Adélaïde, coiffure Louk' à domicile,
- Madame NGUYEN, artiste peintre, atelier de peinture, Chemin du Moulin Pouchet,
- Monsieur PAVALUTA, chirurgien dentiste chez Monsieur MERLIERE, rue Blingue.

⇒ de transferts et fermetures d'activités :

- Monsieur COLAS transfère le cabinet d'assurances GENERALI qui se trouvait rue Saint-Georges à son autre cabinet de Louviers. L'immeuble actuel servira de logement.
- La société SPL PATIN a été rachetée par BOLLLORE Energie. Transfert à Cléon et fermeture du dépôt de Romilly sur Andelle en Décembre 2013. La dépollution du site devra être réalisée.
- La Forestière de l'Andelle, Avenue de la Gare, a fermé définitivement.
- La librairie – presse, rue Saint-Georges, a fermé. Le fonds est à vendre.
- Le bar « Le Marigny » a été vendu. Monsieur ROSSI l'a repris et prévoit la réouverture le 9 Octobre 2013.
- Le fonds de commerce de la boucherie est en vente.

Quatre vingt huit entreprises, commerces, artisans, sont actuellement recensés sur la commune, alors qu'il y en avait soixante il y a cinq ans.

⇒ **Au niveau communication et signalétique**

Les services techniques municipaux changent l'enseigne à l'entrée de la Mairie. Des brises vues ont été installés pour cacher un peu les panneaux dans le hall d'accueil.

Le bandeau indiquant le complexe Louis ARAGON sur la façade Nord de ce bâtiment est posé.

Avec Monsieur HURAY, la Place de la Madeleine a été identifiée.

Ce Vendredi 27 Septembre, les établissements GAZFIO organisent au complexe Louis ARAGON leur Family Day.

Le bulletin municipal n° 70 paraîtra début Décembre. Monsieur HOUSSAYE invite ses collègues conseillers à lui remettre les photos et articles pour ce bulletin pour le 15 Octobre 2013.

Madame DELABRIERE invite ses collègues conseillers municipaux à participer à l'animation musicale le Vendredi 27 Septembre 2013 à 20 heures au lavoir qui se déroule dans le cadre des animations « Normandie Impressionniste ».

Madame DAVID fait part qu'il a été distribué par le Pays du Vexin Normand des plaquettes sur des chemins de randonnées et qu'elle devra en redemander puisque celles-ci ont vite trouvé preneur.

Au niveau de la bibliothèque, il est effectué un travail sur les films documentaires dont une projection est arrêtée le 13 Novembre à 19h30 au FRPA La Potière.

Concernant l'Ecole de Musique, il a été enregistré la participation de 7 nouveaux élèves.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET